

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC****Séance du mardi 01 avril 2025****Délibération N° DE 2025 022**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	29	34
Date de la convocation : 20/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
34	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le un avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, SALLE DES FETES DE PRENERON, sous la présidence de Barbara NETO.

Présents : COELHO Véronique, DARROUX Daniel, CAZE Mauricette, DUCES Philippe, THEULÉ Jean Claude, LIVIERO Stéphane, THIEUX LOUIT Véronique, BROSSARD Sandrine, DAUGÉ Jean-François, LABRIFFE Pierre, VILLENEUVE William, SERRALTA Brigitte, FAVAREL Guy, DESENLIS Benoît, COSTES Jean-Charles, LASPORTES Bernard, ANDRIEU Philippe, PACHÉ Robert, NETO Barbara, CAMAZZOLA Robert, BRANA Véronique, CAVALIERE Andrew, CUEILLENS Caroline, JAFFRES Victor, FAUCHÉ Gisèle, GUICHARD Gilles, GOULU-MARTINAT Chantal, OSPITAL Jean-Jacques, LAPLANE-SOTUM Corinne

Représentés : ARQUE Nadine représentée par LASPORTES Bernard, CAILLAVET Isabelle représentée par ANDRIEU Philippe, CHAULET Anthony représenté par NETO Barbara, GEYRES Laurent représenté par BRANA Véronique, NARRAN Béatrice représentée par OSPITAL Jean-Jacques

Absents et Excusés : DOAT Jean-Pierre, MIMALÉ Gérard suppléé par CAZE Mauricette, RAFFIN Hubert, CAHUZAC Philippe, CANTAN Philippe, MENAL Pierrette suppléée par COSTES Jean-Charles, PERES Daniel, KLUCZYNSKI Lara, CAUQUIL Axel, BRAZZALOTTO Christine, COUDERC Vanessa, ANTONELLO Pierre, ROSELL Amaud

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Guy FAVAREL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Attribution des subventions aux associations pour l'année 2025**

Madame la Présidente propose au conseil communautaire de valider les **demandes de subventions 2025 pour les associations**, comme examinées lors de la Commission des Finances du 20/03/2025.

Date de transmission de l'acte: 10/04/2025

Date de reception de l'AR: 10/04/2025

032-243200607-DE\_2025\_022-DE

AGEDI

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents, sur les motivations formulées :

- d'**ACCORDER** les subventions consignées dans le tableau ci-dessous :

AVMP	2 000,00
CINE QUA NON	5 000,00
ÉCOLE MUSIQUE DE D'ARTAGNAN	9 000,00
ÉPICERIE SOCIALE & LAEP VIC ACCUEIL	5 000,00
PENTECOTAVIC	13 000,00
TEMPO LATINO	6 500,00
CHAMBRE DES MÉTIERS & ARTISANAT	3 717,00
D'ARTAGNAN CHEZ D'ARTAGNAN	3 200,00
AMIS DES ORGUES	350,00
Route Européenne d'Artagnan	1 000,00
ADRASEC 32	476,00
PIMAO	400,00
AVOZART	1 000,00
<b>65748 Subventions Privés</b>	<b>50 643,00</b>

- de **PRÉCISER** que les crédits nécessaires au paiement de ces subventions sont inscrits au BP 2025.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Barbara NETO  
Président de séance



Guy FAVAREL  
Secrétaire de séance

Publié le 10/04/25  
Transmis à la Préfecture le 10/04/25